

MAIRIE DE
MONTMIRAT

Si les différents plans nationaux et les réglementations mis en place par l'État ont permis le prélèvement de 680 000 sangliers sur le territoire dont 45 000 pour le département, le problème n'en reste pas moins crucial.

Sensible à cette prolifération, notre député, Monsieur Olivier Gaillard a, le 30 janvier dernier, interpellé le gouvernement quant aux dégâts subis par les agriculteurs, les éleveurs, les collectivités locales et les particuliers.

Il a également interrogé le gouvernement sur l'octroi des moyens nécessaires pour les fédérations départementales subissant une augmentation du timbre «grand gibier».

Le Gard confronté à cette surpopulation et à leurs dégâts coûteux, voit de fait, une augmentation importante du timbre dissuadant de plus en plus de chasseurs à pouvoir l'acquiescer.

Il a proposé par un amendement portant sur le projet de loi n° 902, que le gouvernement remette au Parlement un rapport permettant d'évaluer les résultats et les coûts du système de régulation et d'indemnisation liés au «grand gibier».

Conscients des problématiques engendrées, nous tenions à vous informer de ces actions menées par notre député, Monsieur Olivier Gaillard.

Sonia Aubry et François Granier ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux de Cannes et Clairan et de Montmirat vous souhaitent un très bel été en vous recommandant la prudence sur les routes... (un sanglier pouvant en cacher un autre).

Sonia AUBRY et François GRANIER
Maires de Cannes et Clairan et de Montmirat

CANNES et CLAIRAN

- Finances, travaux Temple, Noël enfants, Repas aînés, Anniversaire P2
- Stage graff, Commémoration 8 Mai, «Titou l'Escargot» P3
- Ecole, Transport, Recensement, Associations P4
- Associations, Calendrier, Infos Mairie P5

- Prélèvement à la source P6 et 7

MONTMIRAT

- Plan communal, Site internet, Eclairage public P8
- Recyclage, Radars, Repas aînés Spectacle Noël P9
- Vœux du Maire, Classe Montmirat, Auteur P10
- Préparation 6^{ème}, Atelier photo Calendrier, Infos Mairie P11

MANIFESTATIONS CULTURELLES ET FESTIVITÉS DES COMMUNES

- Débroussailler est une obligation légale, Carte jeune été, manifestations culturelles et festivités P12

Cannes et Clairan

Un point sur les finances...

L'excédent global de fonctionnement : 364 797,98€. L'excédent global d'investissement : 71 609,97€. **Soit un excédent général de : 436 405,95€.** Ces bons résultats nous permettent d'effectuer les travaux du temple, de la voirie, sans endetter la commune, ni d'augmenter les taux d'imposition des impôts, tout en laissant une réserve confortable pour les prochaines années.

Avancement des travaux du temple...

Les subventions accordées par l'État, la Région, le Département et l'Europe ont permis, fin mars, le **démarrage des travaux de renforcement des fondations du temple.** Le forage des 52 micro-pieux est terminé ainsi que la moitié des longrines.

Viendront ensuite la **prise de la toiture** et la **réfection des façades.**

Si aucun problème technique ne survient, la **fin du chantier est prévue fin août.**

Une **inauguration** sera organisée, la date restant à déterminer, dès que possible nous ne manquerons pas de vous tenir informer.

Conscients des désagréments occasionnés par ces travaux, **nous tenons à vous remercier de votre patience et de votre compréhension.**

Noël des enfants...



La **calèche du Père Noël n'a pas oublié les enfants de notre commune.**

Le Père Noël a fait son arrivée, chargé de petits paquets pour le bonheur des plus jeunes.

Tous les enfants ont pu profiter d'une **balade à bord de ce magnifique attelage** le temps de quelques photos. Un goûter attendait tout le petit monde au foyer communal, suivi du **spectacle « Veux-tu être mon ami »**, écrit et joué par la Compagnie théâtrale Arthéma.



Repas des Aînés...



Pour l'occasion, une **cinquantaine de convives** sont venus partager, le dimanche 28 janvier, le repas des Aînés offert par la commune.

Ce bel après-midi s'est déroulé dans la bonne humeur, accompagné du **duo « Coup de cœur »** de Marie Sailer et Cécile Barrouyer.

Nous avons clôturé ce beau moment de convivialité par quelques pas de danse et des refrains entraînants.

Voilà le secret...

Le 30 janvier 2018 en fin d'après-midi, madame le maire et les conseillers municipaux ont fait la **surprise à monsieur Gérard CORRÉNO** de passer à son domicile **pour lui souhaiter ses 80 ans.** Entouré de ses voisins les plus proches, nous avons tous levé notre verre en l'honneur de notre doyen, toujours aussi blagueur et rieur...

Ne serait-ce pas le secret d'une longue vie ?



Stage Graff...



Suite à la **lettre adressée au Conseil municipal par Théo Castanet**, un jeune de Cannes et Clairan, sollicitant un espace « graff », la municipalité a répondu favorablement à sa demande en proposant un stage « graff » qui s'est déroulé durant les vacances de printemps avec l'aide technique de l'association **Les Francas et la Communauté de communes du Pays de Sommières.**

Une **dizaine de jeunes participants** ont profité du savoir-faire de l'animateur, **M. Ludovic Lassalle**, pour concrétiser deux panneaux installés au micro-site.

Après cette première expérience appréciée des jeunes, **rendez-vous est fixé pendant les vacances d'octobre pour un second stage.**

Commémoration du 8 mai...

L'ensemble du **Conseil municipal** tient à **remercier tout particulièrement Héloïse Colas et Toni Rigon** pour leur enthousiasme et application à la lecture commune du texte du Ministère des Armées, sans oublier **Mathieu Bosc** qui, a plusieurs reprises, a porté la gerbe avec une respectueuse attention.

Nous remercions également **Éléonor Colas** pour son joli bouquet de coquelicots cueillis pour l'occasion et déposé au monument aux morts.

Et enfin, toutes les personnes qui, par leur présence, ont souligné l'importance du souvenir, de la paix et du devoir de mémoire.



La rentrée de la halte garderie itinérante... «Titou l'escargot»



Pour améliorer le service rendu, la **halte garderie itinérante de la Communauté de communes du Pays de Sommières** s'adapte à la demande des familles, c'est pour cette raison qu'une nouvelle organisation vous est proposée à partir du 28 août 2018.

«**Titou l'Escargot**» sera présent à Cannes et Clairan le jeudi toute la journée, pour accueillir vos enfants, dans la salle du foyer.

L'**équipe de professionnelle** composée d'une éducatrice de jeunes enfants, d'une auxiliaire de puériculture et d'une personne titulaire d'un CAP petite enfance, accompagnera un groupe de 12 enfants âgés de 12 mois à 3 ans, dans ses premières découvertes et expériences de la vie en collectivité.

Proposition de jeux ou d'ateliers en fonction de l'âge de l'enfant et de ses besoins : *Jeux de manipulation, d'imitation, livres, matériel psychomoteur, atelier peinture, collages, pâte à sel,...*

L'espace sera installé pour des moments d'activités, de repas et de repos.

Le service de repas a été confié au traiteur ELIOR.

ORGANISATION HEBDOMADAIRE :

Lundi matin Lecques **Mardi** Sommières **Mercredi matin**.... Crespian
Jeudi..... Cannes et Clairan **Vendredi** Aspères

Le matin : de 8h30 à 12h30 • Journée complète le mardi et le jeudi : 8h30 à 17h00.

Le Conseil Départemental et la Caisse d'Allocations Familiales du Gard participent au financement de ce service.

La Halte Garderie Itinérante accueille les enfants de tous les villages de la Communauté de Communes du Pays de Sommières, quelque soit les lieux d'accueil.

La participation financière des familles pour les enfants, suit le barème de la Caisse d'Allocations Familiales, et est calculée en fonction des revenus du foyer et de la composition de la famille.

Vous avez besoin de renseignements complémentaires concernant les modalités d'inscriptions, les horaires....

Contactez la Halte Garderie **06 89 77 28 68** ou le secrétariat du service petite enfance de la CCPS **04 66 77 70 39**

École...

L'inscription de vos enfants pour l'année scolaire 2018-2019 est à faire en mairie au plus tôt. Se munir du livret de famille, d'une copie des vaccinations à jour et d'un justificatif de domicile.

Pensez à vous inscrire au service de transport scolaire du 4 juin au 15 juillet 2018 sur www.laregion.fr/transport-scolaire

Les formulaires papier sont disponibles auprès du Service régional des transports : 21, allée Boissy d'Anglas - Triangle de la gare - 30900 Nîmes, soit par téléchargement.

Transport scolaire...

Recensement militaire...

Tout jeune Français ayant 16 ans doit se faire recenser auprès de sa mairie. Cela permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté. Le recensement doit avoir lieu entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du 3e mois qui suit celui de l'anniversaire.



Dernière minute...

Il nous a été signalé sur la commune que, par suite d'un tir de feu d'artifice, une fusée avait atterri dans la haie d'un jardin, située à plusieurs centaines de mètres, provoquant ainsi un départ de feu potentiel. Rien de grave pour cette fois, dans la mesure où les propriétaires présents ont réagi rapidement et que la météo, ce printemps, nous offre une végétation verdoyante.

Nous vous recommandons la plus grande prudence et sachez que vous devez venir faire une déclaration en mairie, même pour l'utilisation d'artifices de divertissement.

Soyons responsables pour qu'un événement festif ne tourne pas au cauchemar.

Des nouvelles de nos associations...

Toutes à nos aiguilles

Après plus d'un an, les adhérents de l'association «Toutes à nos aiguilles» ont réalisé en commun divers travaux de broderie, crochet, boutis, patch... qu'elles souhaitent présenter au village, lors d'une exposition prévue le 1^{er} et 2 décembre prochain.

Pour enrichir cette présentation, divers créateurs dans l'art de la peinture, sculpture et confection d'objets décoratifs ont été sollicités.

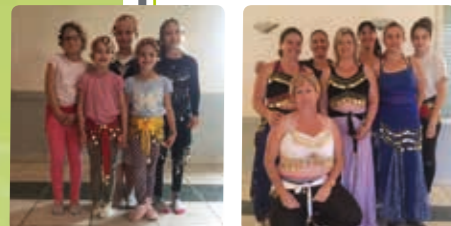
L'association se réjouit, par avance, de vous faire découvrir les différentes techniques au travers de l'ensemble de leurs créations.

Toutes ces petites mains averties n'en sont pas moins gourmets et gourmandes... Elles ont donc, un après-midi, posé leurs aiguilles et appris à faire la pâte feuilletée, sous l'œil pédagogique et attentif de M. Jean-Michel Gagnevin... Un moment de partage fort sympathique pour le plus grand plaisir de nos papilles !



Sam'dance

Dans la joie et la bonne humeur, l'association de danse orientale et aérobic-latino, poursuit ses entraînements assurés par Samya, le mercredi à 14 h pour les enfants et le lundi à 19 h pour les adultes.



La Muscadière

Fête de la musique...

Venez fêter la Fête de la Musique et les 35 ans de l'association La Muscadière, samedi 23 juin, au Foyer communal.

À partir de 15 h :

- concours de boules,
- apéritif,
- repas moules frites (réservation fortement conseillée auprès de Maryse : 06 75 74 63 86),
- musique assurée par le groupe « Légende »,
- un feu d'artifice clôturera la soirée (si les conditions météorologiques le permettent).



Les jardins partagés...



Le terrain mis à disposition par M. et M^{me} Bajolle dans le but d'y créer des jardins collectifs et partagés, a été défriché, nettoyé, cultivé selon des méthodes privilégiant le respect de la terre (utilisation de composte, paillage et sans aucun produit chimique). La qualité de son sol, peu à peu amendé, s'en est trouvée améliorée.

Depuis, une dizaine de jardiniers de l'association communale «Les jardins de Nini» partagent et cultivent seuls ou à plusieurs cet espace, un ensemble de petits lopins de terre. Chacun, avec soin et passion nettoie et désherbe sa parcelle pour cultiver légumes et fleurs dont les premiers plants sont déjà en pleine croissance ce printemps.

Les jours s'allongent, la plaine de Courme bruisse à nouveau d'une activité dont on avait perdu l'habitude pendant les mois d'hiver. Il suffit de se diriger vers les bruits de motoculteur, de débroussailleuse pour rencontrer l'un poussant une brouette, tel autre portant outils de jardinage, caisses de plants, pots et mottes de terre... Si l'objectif est d'obtenir de belles récoltes de légumes, sains, il s'agit aussi et surtout de faire de ce petit morceau de plaine, un lieu de rencontre, de partage et de travail en commun. On s'y retrouve, échange des idées, des méthodes, on s'entraide..., on discute et plaisante aussi, si possible autour d'un verre bien frais ou en partageant une petite collation. Grands et petits, anciens et jeunes y travaillent, s'y détendent, y passent du bon temps ensemble.

Peu à peu, grâce à la persévérance et au travail rigoureux des adhérents, « Les jardins de Nini » sont devenus un splendide coin de verdure, joliment aménagé, où le bon le dispute au beau, à quelques encablures seulement du village.

L'association a tenu son assemblée générale annuelle le 28 mars dernier.

Renseignements : auprès de M. Bosc ou de R. Harzallah : 06 77 11 39 79

Calendrier... des activités au Foyer

- Lundi DANSE ORIENTALE 19h00 à 20h00
AEROBIC LATINO 20h00 à 21h00 pour les adultes
Contact: Samya - 06 27 33 18 07
- Mardi TOUTES À NOS AIGUILLES - 14h à 17h - Contact: Danielle - 06 10 40 24 87
- Mardi BIBLIOTHÈQUE - 17h00 à 18h30 (Fermée du 3 juillet au 3 septembre).
- Mardi TAEKWONDO 18h30 à 20h00 pour les enfants
20h00 à 21h00 pour les adultes
Contact: Mimoun - 06 28 62 16 23
- Mercredi DANSE ORIENTALE 14h00 à 15h00 pour les enfants
Contact: Samya - 06 27 33 18 07
- Jeudi HALTE GARDERIE TITOU L'ESCARGOT
8h30 à 17h00 au Foyer
YOGA 17h30 à 18h30 pour débutants
18h30 à 20h30 pour confirmés
Contact: Esthel - 06 85 58 14 45



ÉPICERIE RURALE...

Toute l'année charcuterie, viande, œufs, fromages de chèvre de producteurs locaux. fruits, légumes et bien d'autres produits à votre disposition.

06 03 95 48 17



INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Pour pouvoir voter il faut être inscrit sur la liste électorale. L'inscription peut se faire à tout moment de l'année, mais avant le 31 décembre de l'année en cours.

ACCUEIL MAIRIE

Lundi 16h - 18h
Mardi 10h - 12h
Mercredi 9h - 12h
Jeudi 16h - 19h
Vendredi 16h - 18h
mairie-cannesclairan@orange.fr
www.cannesclairan.fr
04 66 77 81 74
NUMÉRO D'URGENCE WEEK-END
07 72 55 13 13

Le prélèvement à la source



L'arrivée du prélèvement à la source au 1er janvier 2019 modifiera les modalités de paiement de l'impôt sur le revenu. Le décalage d'un an entre la perception des revenus et l'impôt correspondant disparaît : en 2019, chacun paiera l'impôt sur ses revenus perçus en 2019. Maryvonne LE BRIGNONEN, directeur du projet « prélèvement à la source » à la direction générale des Finances publiques revient sur ce changement.

Quels sont les principes du prélèvement à la source ?

L'impôt sera directement prélevé chaque mois sur les revenus (salaire, pensions, revenus de remplacement, etc.) perçus par l'intermédiaire d'organismes collecteurs (employeur, caisses de retraite, pôle emploi), en fonction du taux de prélèvement du foyer fiscal. Pour les bénéficiaires de revenus fonciers, de pensions alimentaires ou issus d'activités indépendantes, l'impôt sera acquitté au moyen d'acomptes mensuels par prélèvement bancaire.

Le prélèvement à la source entre en vigueur pour le 1er janvier 2019. Comment les contribuables prendront-ils connaissance de leur taux personnalisé en 2018 ?

Pour ceux qui déclarent leurs revenus en ligne, le taux personnalisé et le montant des acomptes pour les revenus perçus sans intermédiaires (ex loyers) seront communiqués à l'issue de la déclaration en ligne. À ce moment-là, ils pourront aussi adapter leur prélèvement à la source.

Pour ceux qui déposent une déclaration de revenus « papier », le taux personnalisé et le montant des acomptes seront communiqués sur l'avis d'impôt durant l'été. Ils pourront adapter leur prélèvement à la source à compter de la mi-juillet.

Pouvez-vous nous en dire plus sur la faculté « d'adapter le prélèvement à la source » ?

Sans démarche de la part des contribuables, l'administration fiscale transmet automatiquement le taux personnalisé du foyer aux organismes collecteurs et des acomptes sont prélevés mensuellement sur leur compte bancaire pour les revenus perçus directement.

Pour faire face à certaines situations particulières, les contribuables peuvent exercer différentes options.

Les contribuables mariés ou pacsés peuvent choisir d'individualiser leur taux de prélèvement personnalisé. En cas de différence importante de revenus au sein du couple, cette option permet à chacun de voir appliquer par son organisme collecteur un taux de prélèvement représentatif de ses revenus personnels. Cette option ne modifie pas le total des prélèvements, elle les répartit différemment.

Les salariés peuvent choisir de ne pas transmettre leur taux personnalisé à leur(s) employeur(s). Un taux non personnalisé correspondant à leur niveau de rémunération est alors appliqué. Ce taux est défini dans la grille de taux fixée par la loi de finances et est similaire à celui applicable à un célibataire sans personne à charge. Dans la très grande majorité des cas, ce taux sera supérieur au taux personnalisé et les sur-prélèvements éventuels seront remboursés l'année suivante par l'ad-

ministration fiscale. Si le choix de cette option entraîne un prélèvement moins important que celui qui aurait dû être payé avec le taux personnalisé, le contribuable devra régler chaque mois le complément directement à l'administration fiscale.

Ceux qui perçoivent des revenus sans intermédiaire peuvent choisir de payer leurs acomptes sur un rythme trimestriel et non mensuel.

Quelles sont les conséquences pour les personnes non imposables ?

Le prélèvement à la source ne change rien pour les non imposables⁽¹⁾. Ils n'auront aucun prélèvement et ce, quelle que soit la source de leurs revenus.

⁽¹⁾ Sauf si cette non-imposition a pour unique origine l'imputation de réductions et crédits d'impôt et que leur revenu fiscal de référence par part est supérieur ou égal à 25 000 euros.

Le prélèvement à la source met-il fin au dépôt de la déclaration de revenus ?

Une déclaration de revenus devra toujours être déposée annuellement. Elle permettra pour chaque foyer fiscal, de déterminer son taux de prélèvement personnalisé et de faire le bilan de l'ensemble de ses revenus et de ses dépenses ouvrant droit à des réductions ou crédits d'impôt. Par exemple, la déclaration des revenus 2017 servira de base au calcul du taux personnalisé appliqué aux revenus en 2019.

Qu'advient-il des revenus perçus 2018 ?

Le principe est le suivant :

l'impôt normalement dû au titre des revenus courants entrant dans le périmètre de la réforme perçus en 2018 sera annulé ;

les revenus exceptionnels par nature et les revenus hors du champ de la réforme resteront imposés (ex : prestation de retraite servie sous forme de capital, indemnité de rupture de contrat de travail, etc.).

Le bénéfice des dépenses faites en 2018, ouvrant droit à des réductions et crédits d'impôt est-il conservé ?

Oui, le bénéfice des dépenses ouvrant droit à des réductions et crédits d'impôt est maintenu. Dans le cas général, l'avantage fiscal correspondant sera restitué aux contribuables par l'administration à l'été 2019. Par ailleurs, les contribuables qui ont bénéficié en 2018 d'un crédit d'impôt « service à la personne » (frais de garde des enfants de moins de 6 ans et emploi à domicile), recevront un acompte de 30 % au premier trimestre 2019 et le solde à l'été 2019.

Montmirat

Plan Communal de Sauvegarde...

C'est un outil opérationnel d'anticipation et de planification au service du maire, du conseil municipal et de la gestion de crise pour assurer la sauvegarde des personnes et faciliter le retour à la normale. Il est conçu pour agir de manière autonome :

- il recense et analyse les risques dans la commune (*inondations, coulées de boue, feux de forêts, transport de marchandises dangereuses...*).
- il définit des mesures immédiates de protection des personnes, le rôle des différents acteurs locaux.
- il prévoit l'organisation locale de l'alerte, de l'information et du soutien de la population.
- il recense les moyens humains et matériels publics ou privés de transport, de ravitaillement, de travaux et d'hébergement.
- il est révisé tous les 5 ans.

Si vous avez envie de vous investir en cas de crise, une réserve communale basée sur le volontariat existe. Toutefois l'inscription est obligatoire en mairie dès à présent.

RD 6110
09/2002



Courmoirat
09/2002



RD 6110
09/2002



Rue de
l'ancien
Four
09/2002



Site internet...

Le site internet est désormais fonctionnel. N'hésitez pas à aller le consulter ! Vous y trouverez un accès facile pour les démarches administratives, les comptes rendus des différents conseils la vie du village (*événements, manifestations, festivités...*) www.montmirat.fr

Éclairage public...

Des nouveaux horaires ont été mis en place : l'éclairage public sera coupé à 23 h du dimanche au jeudi soir sur l'ensemble du village et à minuit les vendredis et samedis.

Colonnes verres, papiers et textiles...

Les trois colonnes ont été déplacées sur un **nouvel emplacement situé sur le parking rue Victor Hugo**. Une dalle en béton a été réalisée à cet effet. L'ancienne plate-forme servira à accueillir une armoire pour la **fibres optiques** qui apportera au village le très haut débit d'ici la **fin de l'année**.



Radars pédagogiques... sur la RD 6110

Les radars sont en fonction et il a été noté un certain ralentissement aux entrées du village !



Repas des Aînés...

Ce repas traditionnel a réuni une vingtaine de convives au restaurant le Castellas le samedi 16 décembre 2017. Le menu concocté par Emilie et Olivier Planard a ravi les papilles des gourmands.

Ce moment convivial a permis d'échanger sur la vie du village et de leur famille.



Spectacle de Noël...



De nombreux enfants sont venus découvrir le spectacle «Bobo magic show» qui s'est déroulé à la bibliothèque le 20 décembre 2017.

Des rires, de la **complicité avec le magicien** ont contribué à la réussite de ce spectacle qui s'est terminé par la **venue du père Noël** et une distribution de friandises.

Voeux du Maire...

Le Maire et les membres du conseil municipal ont convié la population à la cérémonie des voeux le samedi 20 janvier à la bibliothèque.

Le Maire a tenu à remercier pour leur présence les nombreux participants parmi lesquels M. Ramon Attaché Parlementaire du député Olivier Gaillard, M^{me} Giannaccini et M. Valette Conseillers Départementaux, M^{me} Aubry Maire de Cannes et Clairan et Messieurs Larroque et Chluda respectivement Maires de Salinelles et d'Aujargues.

Il a également remercié Thierry Joujoux, Président du comité des fêtes ainsi que son équipe pour leur investissement au travers des manifestations, les adjoints et conseillers ainsi que Béatrice Grondin, secrétaire de mairie et les agents communaux.

Il a affirmé la volonté du Conseil Municipal de maintenir les événements festifs et s'est réjoui de voir apparaître une nouvelle forme de mutualisation intracommunautaire.



Une bonne préparation à la 6^{ème}...

Le lundi 14 mai, nous avons eu l'honneur de recevoir deux professeurs du collège de Quissac :

M^{me} André (*lettres modernes*) et M^{me} August (*Maths*).

Nous avons travaillé sur la critique littéraire et nous avons vu des vidéos, émis des hypothèses et enfin fait l'expérience par nous-mêmes : nous devions vérifier avec nos portables si les grains de maïs se transformaient en pop-corn, comme sur la vidéo. L'expérience a échoué, nous avons retenu qu'il ne faut pas CROIRE TOUT CE QUE L'ON VOIT SUR INTERNET... et garder toujours l'esprit critique.

Nous avons ensuite posé des questions sur le collège.

Le lendemain, lors des portes-ouvertes les CM2 ont visité leur prochaine étape à franchir : LE COLLEGE.

Cette liaison se terminera le 22 juin avec la participation des élèves à deux ateliers au collège : le premier sera de participer au club Sciences de Mr Sabir et le second une visite du CDI sous fond de critique littéraire.



Atelier esprit critique avec les professeurs du collège et le conseiller pédagogique.

Classes Montmirat...

ON A GAGNÉ LE CHALLENGE ADATEEP GARDOIS

Dans le cadre de notre semaine APER, nous avons participé en partenariat avec l'ADATEEP au 6^{ème} challenge «Sortir Vite – Transport Attitude» du Gard.

Notre école est finaliste du Challenge et nous avons gagné cette année !!!

Voici le classement :
 1^{er} Ecole de Montmirat
 2^{ème} Ecole de Saze
 3^{ème} Ecole de Combe - Sabron

Une cérémonie en présence des directeurs du cabinet de la Préfecture sera organisée par la CCPS de Sommières, la dernière semaine du mois de juin, pour récompenser les 52 écoliers de Montmirat.

Classes Montmirat...

Sortie en classe découverte des 2 classes de Montmirat à Vallon Pont d'Arc en Ardèche du 13 au 15 Juin



Atelier photo...

Un Auteur à l'école de Montmirat...

Le 16 Mars dernier, un auteur illustrateur, Davide Cali, a été accueilli à l'école primaire Marie-Louise Granier. Sous l'impulsion de Magali Chabert et Laure Teule les élèves ont participé au vote des Incos. La communauté de communes du Pays de Sommières a accompagné le projet et cofinancé, avec l'Etat, la venue des auteurs dans les écoles. Les élèves avaient choisi l'album COURS (*Acrostiche du titre : Course Ovale Utile Ray Secours*), l'histoire d'un jeune Afro-Américain dans les années soixante dix.

Quelle chance exceptionnelle de recevoir un auteur célèbre, Davide Cali dans notre école !

«Nous l'avons accueilli comme un roi, en lui faisant une haie d'honneur, nous étions munis d'un masque. Nous avons énormément travaillé sur le livre, avons préparé des questions, un abécédaire et des jeux. Nous avons fait des recherches biographiques, inventé une suite à l'album et revisité la 1^{ère} de couverture. Le jour de la rencontre Davide Cali a accepté de participer à tout ce qu'on avait prévu, chaque élève a eu une belle dédicace sur son carnet de lecture. Un grand merci à Davide Cali et aux maîtresses pour ce moment inoubliable ».

Une préparation très soignée a permis aux cinquante deux élèves d'interroger Davide Cali sur ses conditions d'écriture et sa vie d'auteur.



Séance de Dédicaces personnalisées dans la classe sur les carnets de lecture.

Pays de Sommières
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Le animateur numérique présente
STAGE PHOTO
5^{ème} SEANCE

Pour les enfants de 8 à 12 ans

Le mercredi 23 mai 14h à 15h

Retouches
Photo libre
Light Graf

Inscription: mairie-montmirat@wanadoo.fr

les Plancais

5 séances d'atelier photo numérique se sont déroulées à la bibliothèque de Montmirat en présence de Nicolas Teste animateur numérique (*Francais Gard*). Ces ateliers destinés aux enfants de 8 à 12 ans ont été suivis avec beaucoup d'assiduité et enthousiasme par quelques enfants de Montmirat et Crespian.

Pour information : un stage de 2 jours se déroulera à la bibliothèque les 9 et 10 juillet.

Le thème abordé sera : «Jeux vidéo et jeux de société». Il est réservé aux jeunes de 10 à 14 ans.

Les inscriptions se font auprès de la mairie (secrétariat ou par email).

ACCUEIL MAIRIE

Lundi... 10h-12h et 16h-18h
 Mardi 16h - 18h
 Jeudi 16h - 18h
 mairie-montmirat@wanadoo.fr
 www.montmirat.fr
 04 66 80 04 17

Débroussailler est une obligation légale...

Le **brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit**, en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental.

Au-delà des éventuels troubles du voisinage (*nuisances olfactives, fumées...*) ou des risques d'incendies, le brûlage à l'air libre des déchets verts émet de nombreux polluants toxiques pour l'être humain et l'environnement et notamment des particules en suspension.

Tout producteur de déchets verts est concerné: particuliers, entreprises, exploitants agricoles et forestiers, collectivités territoriales...

En **zone non-urbaine**, il faut débroussailler dans un rayon de 50m autour de vos constructions, et maintenir un gabarit de sécurité sur leurs voies d'accès privées (*suppression de la végétation sur 5m de hauteur et 5m de largeur*), même si ces distances empiètent sur la propriété d'autrui.

En cas de non respect, **une contravention de 450 €** peut être appliquée (*art. 131-13 du code pénal*).

Les solutions ?

- Le broyage des végétaux (*y compris issus de la tonte des pelouses*) peut servir de paillage des parterres empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes.
- Les déchets verts peuvent également être collectés dans les déchetteries, plates-formes de compostages.

Il est rappelé que tout apport de feu est strictement interdit tout au long de l'année.

Que faire en cas d'incendie ?

Appeler les sapeurs-pompiers le **18** ou le **112**

Votre message d'alerte doit préciser :

- le lieu exact du sinistre (*commune, lieu-dit...*)
- la nature de la végétation qui brûle (*herbe, broussaille, arbres, forêt...*)
- l'importance du sinistre (*petit feu, plusieurs dizaines de m2 en feu...*)
- s'il y a des personnes ou des habitations menacées
- indiquer éventuellement un point de rendez-vous pour guider les secours
- donner votre numéro de téléphone et attendre la validation des sapeurs-pompiers avant de raccrocher.

Une carte, + de 20 activités cet été...

Cet été, dès le 9 juillet et jusqu'au 2 septembre, **si tu as entre 11 et 17 ans**, que tu es domicilié sur le territoire de la Communauté de Communes, tu pourras vivre tes loisirs avec tes amis grâce au tout nouveau dispositif Ze carte.

Ze carte est **LA carte** qui permet de vivre, pour 30 € seulement, plus de 20 activités cet été, parmi lesquelles le canoë, l'escape game, l'accrobranche, la piscine, le cinéma, une soirée enquête, un stage radio, des moments ludiques autour de jeux géants... et beaucoup d'autres activités sportives et/ou culturelles !

PLUS D'INFOS : Téléphone 04 66 80 31 25 - E-mail :saussinette@francas30.org



Manifestations culturelles et festivités...

Samedi 16 JUIN 2018

Spectacle de Rue...

à partir de 8 ans

Spectacle de conte et de musiques tziganes.

Place Jean-Claude HERZOG - Montmirat

Samedi 23 JUIN 2018

Fête de la musique

Renseignements «La Muscadière» 06 86 46 58 46

Cannes et Clairan

Vendredi 29 JUIN 2018

Fête des écoles à Vic le Fesq

Renseignements APE, Marie-Laure Canal 06 99 52 32 34

Vic-Le-Fesq

Samedi 14 JUILLET 2018

Fête nationale

Rendez-vous à partir de 18h00 au Foyer communal

Cannes et Clairan

Samedi 14 JUILLET 2018

Fête nationale

Rendez-vous à 11h00 Place Jean-Claude HERZOG

Montmirat

Jeudi 9 AOÛT 2018

Marché du Terroir

A partir de 18h30 Place Jean-Claude HERZOG

Montmirat

Dimanche 9 SEPTEMBRE 2018

Journée Taurine

Programme en cours d'élaboration

Montmirat

Samedi 29 SEPTEMBRE 2018

Soirée Georges Brassens

Renseignements «La Muscadière» 06 86 46 58 46

Cannes et Clairan

Dimanche 7 OCTOBRE 2018

Vide Grenier

Place Jean-Claude HERZOG

Montmirat

Mardi 30 OCTOBRE 2018

Festival animation (1,2,3, Soleil)

Kamishibai «Sors de ta boîte»

Montmirat

Dimanche 11 NOVEMBRE 2018

Commémoration centenaire

Montmirat

Samedi 1 et Dimanche 2 DÉCEMBRE 2018

Exposition de créations artistiques

Renseignements «Toutes à nos aiguilles» 06 10 40 24 87

Cannes et Clairan